COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 08/2015

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 560'000.00 au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de quatre véhicules utilitaires, l'acquisition d'un véhicule utilitaire et de trois tricycles électriques

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mercredi 4 mars 2015 à 20 h 00

à la route de Brent 6 à Chailly

Table des matières

1 Objet du préavis 4

2 Historique 4

3 Politique d'achats publics responsables 4

4 Renouvellements 5

4.1 Véhicule VD 263'572, Service voirie et espaces verts, section voirie, équipe maçonnerie. 5

4.2 Véhicule VD 3'309, service voirie et espaces verts, section voirie, véhicule porte-outils, polyvalent. 6

4.3 Véhicule VD 333'270, service domaines et bâtiments, sport, équipe des concierges 7

4.4 Véhicule VD 179'058, service domaines et bâtiments, sport, exploitation des parkings. 7

5 Nouvelles acquisitions 8

5.1 3 tricycles électriques, service voirie et espaces verts, section voirie, secteurs de balayage. 8

5.2 Véhicule utilitaire type pick-up, service domaines et bâtiments, sport, section forêts, équipe des débardeurs et service de piquet neige 9

6 Appels d'ofCHFes marchés publics 10

7 Tableau récapitulatif 10

8 Aspects financiers, personnel et environnement 10

8.1 Incidence sur la situation financière 10

8.2 Charges d'entretien supplémentaires 11

8.3 Effet sur le personnel de la Commune 11

9 Développement durable 11

10 Position de la Municipalité 12

11 Conclusions 13

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de CHF. 560'000.00 au maximum, à amortir par prélèvement sur la provision correspondante, pour le renouvellement de quatre véhicules utilitaires, l'acquisition d'un nouveau véhicule et de trois tricycles électriques pour les services des domaines et bâtiments, sport (DBS) et voirie et espaces verts (VEV), afin notamment de répondre aux exigences de mise en conformité aux nouvelles normes de sécurité, d'amélioration de la charge utile, de la rationalisation des tâches et de la diminution des nuisances environnementales.

Historique

Depuis 2013, la Municipalité a proposé de présenter les renouvellements et nouvelles acquisitions de véhicules par le biais d'un préavis spécifique, plutôt que par le budget de fonctionnement, ceci pour diverses raisons, dont notamment le temps nécessaire pour toutes les démarches passant par les marchés publics.

Politique d'achats publics responsables

Les biens achetés par la Commune doivent respecter les principes du développement durable, notamment :

- qu'ils soient rationnels et qu'ils participent au développement économique, en particulier local, qu'ils recherchent l'efficacité, l'amélioration de la qualité et l'optimisation globale des coûts (à court, moyen et long termes);
- qu'ils soient fabriqués dans des conditions socialement respectueuses;
- qu'ils tiennent compte des exigences de la protection de l'environnement.

De plus, avant de décider d'un achat, une série de questions doit être posée, afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres alternatives. A titre d'information, les réponses à ces questions figurent en annexe au présent préavis.

Renouvellements

Véhicule VD 263'572, Service voirie et espaces verts, section voirie, équipe maçonnerie.

Véhicule actuel

Le véhicule VD 263'572 est une camionnette de livraison diesel. L'équipe de maçonnerie de la section voirie l'utilise principalement pour le transport des matériaux. Il date de 2004 et compte à ce jour 110'000 km. Le véhicule est usagé et n'a pas de pont basculant.

Un tel véhicule est nécessaire à l'équipe de maçonnerie qui intervient sur l'ensemble du territoire communal. Il est proposé de le renouveler par un véhicule de même type, mais équipé d'un pont basculant. Cela diminuera la pénibilité du travail, en particulier le chargement et le déchargement des matériaux lourds. Afin de rationaliser les transports, la charge utile sur le pont doit être de 1'200 kg au minimum. Cette nécessité empêche d'envisager l'achat d'un modèle à gaz.

Photo à titre d'exemple

Véhicule VD 3'309, service voirie et espaces verts, section voirie, véhicule porte-outils, polyvalent.

Véhicule actuel

Le véhicule VD 3'309 est un porte-outil polyvalent limité à 45 km/h. La section voirie l'utilise pour ses diverses missions (déneigement, vidange de bennes à ordure, petites livraisons, aide aux manifestations, etc.). Il date de 2003 et compte à ce jour environ 4'200 heures de travail. Il a une charge utile de 3 to et est équipé d'un pont basculant 3 côtés.

De par son âge, sa consommation de carburant est excessive. Il est souvent victime de fuites d'huile et le temps d'entretien qu'il exige n'est plus en rapport avec le temps d'utilisation. Il ne répond plus aux normes de pollution en vigueur dans une administration publique (son moteur ne répond qu'aux normes Euro II).

Un tel véhicule est nécessaire aux missions du service de la voirie et des espaces verts. Il est proposé de le remplacer par un véhicule de même type, mais muni d'une benne compactante pour permettre un gain de temps lors de la vidange des corbeilles de gros volume. Il est également proposé de l'équiper d'un système multi-lift pour gagner en polyvalence par rapport au véhicule actuel.

Photos à titre d'exemples

Véhicule VD 333'270, service domaines et bâtiments, sport, équipe des concierges

Véhicule actuel

Le véhicule VD 333'720 est une fourgonnette. L'équipe mobile de conciergerie du service domaine, bâtiments, sport l'utilise afin de répondre efficacement aux multiples demandes des services communaux (nettoyage, transports de produits d'entretien, petits déménagements). Il date d'octobre 2002 et compte à ce jour 100'000 km. Il est en fin de vie et les coûts de remise en état seraient élevés.

Comme ce véhicule doit être rapidement disponible et qu'il sert pour les nombreux bâtiments de l'administration communale, il n'est pas envisageable de faire appel aux transports publics pour répondre à ces besoins. Il est donc proposé de le renouveler par un véhicule du même type, légèrement plus petit cependant.

Photo à titre d'exemple

Véhicule VD 179'058, service domaines et bâtiments, sport, exploitation des parkings.

Véhicule actuel

Le véhicule VD 179'058 est une voiture de livraison. L'équipe en charges des parkings du service domaine, bâtiments, sport l'utilise pour assurer l'entretien des divers parkings gérés par la commune, notamment dans le cadre de leur service de piquet. Il date d'août 1990 et compte à ce jour 74'290 km. Il est obsolète et il n'est pas envisageable de le remettre en état.

Vu le nombre de parkings sous leur responsabilité (qui va augmenter avec la construction du parking Donner et les projets de Chailly) et le besoin d'intervenir au plus vite en cas d'appel, ce véhicule est nécessaire à l'équipe des parking. Il est proposé de le remplacer par un véhicule électrique.

Photo à titre d'exemple

Nouvelles acquisitions

3 tricycles électriques, service voirie et espaces verts, section voirie, secteurs de balayage.

Tombereau actuel

Le volume des déchets déposés dans les corbeilles publiques ou simplement abandonnés sur le domaine public a augmenté, notamment - et comme c'était prévu - suite à l'instauration de la taxe au sac. En conséquence, les balayeurs doivent déplacer des tombereaux à bras, plus chargés et les vider plus régulièrement. En conséquence, la pénibilité du travail et le temps de balayage des secteurs augmentent.

Ces dernières années, la Commune a acheté deux aspirateurs urbains de rues (gloutons). Ces engins sont très efficaces pour certains déchets et revêtements (par exemple les mégots

de cigarettes dans les secteurs pavés). Ils ne peuvent cependant pas remplacer le travail de balayage du personnel et sont, au même titre que les balayeuses, des compléments.

Pour répondre aux problèmes soulevés ci-dessus, il est proposé l'achat de 3 tricycles Kyburz.

Ils seraient utilisés pour trois groupes de secteurs de balayage, à savoir :

- les secteurs de Territet, les Planches et Montreux; il est prévu de stocker et recharger le tricycle au local de Florimont;

- les secteurs de Clarens, Bosquets de Julie et Tavel; il est prévu de stocker et recharger le tricycle au local de Rousseau;

- les secteurs de Chailly, La Foge et Brent; il est prévu de stocker et recharger le tricycle au dépôt de la voirie.

Une telle acquisition permettrait d'une part de diminuer la pénibilité (manutention de lourds tombereaux dans des conditions topographiques difficiles), en particulier sur les grands secteurs en périphérie des centres urbains. D'autre part, cela permettra une meilleure rationalisation de la purge des corbeilles publiques, une meilleure gestion des robidogs et une évacuation plus rapide des déchets dans les fosses existantes. Cette mécanisation électrique du travail permet ainsi de répondre à l'augmentation des déchets de voirie, sans augmenter ni la charge en personnel ni la pollution en ville.

A noter qu'il n'est pas possible de mettre en concurrence ce type de véhicule par manque de fournisseurs. Toutefois, il s'agit du même type de véhicule construit et choisi pour la Poste, qui avait défini un cahier des charges très rigoureux concernant la sécurité et la solidité de ces tricycles. Ils sont silencieux et très maniables. Ils nécessitent un permis pour motos de 50 cm3.

Véhicule utilitaire type pick-up, service domaines et bâtiments, sport, section forêts, équipe des débardeurs et service de piquet neige

Actuellement, la section forêt demande à certains forestiers d'utiliser leur propre véhicule pour leur travail de débardage. Cela n'est pas sans nuisances (utilisation de véhicules privés sur des chemins forestiers difficiles, salissures, matériel de travail à transporter, etc.).

Il est donc nécessaire à la section forêts de disposer d'un véhicule supplémentaire, essentiellement pour le débardage. Il n'est financièrement par judicieux de louer un véhicule et il est donc proposé d'en acquérir un. Il s'agirait d'un véhicule de type pickup, 4x4, comprenant 5 places, avec une charge utile d'au moins de 970 kg.

Photo à titre d'exemple

Appels d'offres marchés publics

Chaque achat respectera la procédure des marchés publics, selon les critères d'adjudication et leurs pondérations suivants :

- 40% = prix.
- 30% = respect du cahier des charges et essais.
- 20% = critères environnementaux.
- 10% = engagement social du fournisseur.

Tableau récapitulatif

Les montants maximaux sont les suivants :

Services	**Véhicules**	**Coût TTC**
VEV/VO	4.1. Renouvellement véhicule VD 263'572	55'000.00
VEV/VO	4.2. Renouvellement véhicule VD 3'309	330'000.00
DBS	4.3. Renouvellement véhicule VD 333'270	30'000.00
DBS	4.4. Renouvellement véhicule VD 179'058	25'000.00
VEV/VO	5.1. Acquisition de 3 tricycles électriques	75'000.00
SDB	5.2. Acquisition véhicule pick-up	48'000.00
	TOTAUX, TTC, y compris reprises et escomptes	**563'000.00**

Aspects financiers, personnel et environnement

Incidence sur la situation financière

Au 31 décembre 2014, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF. 11,30 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF. 22 millions.

Sur la base du budget adopté pour l'année en cours et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement, dont la réalisation s'étalera sur 2015 et 2016, pourrait devoir être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par de l'emprunt.

Le montant du présent investissement figurera au bilan sur le compte 9146.1330. Il est proposé d'amortir directement le montant de CHF. 560'000.- au maximum par le compte No 9281.800 "Renouvellement des véhicules", dont le solde disponible au 31 décembre 2014 est de CHF. 875'300.- L'alimentation de la réserve s'est faite par le compte de fonctionnement.

Charges d'entretien supplémentaires

Les frais supplémentaires pour l'entretien des nouveaux véhicules seront essentiellement compensés par les gains obtenus grâce aux renouvellements des véhicules (diminution de la consommation de carburant et la baisse des charges d'entretien).

Effet sur le personnel de la Commune

La réalisation des objets du présent préavis n'aura pas d'effet sur le personnel communal, si ce n'est un meilleur engagement des forces à disposition grâce à des véhicules polyvalents et adaptés. Cela permettra cependant de faire face à l'augmentation des charges de travail (volume de déchets de voirie à collecter) sans augmentation de personnel.

Développement durable

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. Le projet présenté ici tient compte d'aspects essentiels dans ce domaine :

Economique
Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. Cette analyse a notamment pris en compte l'éventualité de renoncer à un renouvellement pour privilégier d'autres solutions.

Dans la mesure du possible, et en fonction du cadre légal des procédures d'appels d'offres, les fournisseurs de la région participeront prioritairement aux marchés.

La procédure par préavis permet aussi d'améliorer le suivi du parc de véhicules de la Commune et d'avoir une meilleure vision d'ensemble des besoins de renouvellement de ceux-ci. Une étape supplémentaire sera étudiée en vue des prochains achats, à savoir des appels d'offres communs à plusieurs services pour les véhicules de même type.

Social
Dans les critères d'évaluation des offres, l'engagement social des entreprises (entreprise formatrice par exemple) comptera pour 10%. Cette évaluation se basera sur la remise d'un questionnaire à remplir par le soumissionnaire. La modernisation du parc de véhicules diminuera également la pénibilité du travail pour le bien du personnel communal. Enfin, le véhicule supplémentaire prévu pour la section forêt allégera la nécessité d'utiliser les véhicules privés de collaborateurs.

Écologique
La diminution notable des nuisances (sonores et polluantes) des nouveaux véhicules aura un impact favorable sur la qualité de vie des Montreusiens. Dans la mesure du possible, des moteurs à gaz, voire électriques sont privilégiés. Les véhicules à motorisation conventionnelle devront répondre aux nouvelles normes. La préférence sera donnée aux produits (machines/véhicules) dont le lieu d'entretien se trouve à proximité de Montreux, ceci afin de diminuer les déplacements.

Position de la Municipalité

La Municipalité est convaincue que la nouvelle procédure par voie de préavis, initiée il y a une douzaine de mois, garantit une meilleure vision du parc automobile au sein de l'administration et une plus grande transparence envers le Conseil communal. Il s'agit en premier lieu de vérifier si un véhicule est devenu obsolète (Frais d'entretiens, consommation et pollution). Ensuite les analyses systématiques menées avant de proposer le renouvellement d'un véhicule ou l'achat d'un nouveau permettent de vérifier si d'autres solutions, financièrement ou écologiquement plus intéressantes, ne sont pas possibles.

La Municipalité a intégré, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules. Elle est notamment convaincue que c'est avec un parc de véhicules moderne et bien entretenu que l'on peut diminuer la pollution atmosphérique et sonore, mais aussi les charges d'entretien et le temps d'immobilisation de véhicules nécessaires à l'accomplissement des missions des services communaux. Il est proposé, en fonction des techniques actuelles, des véhicules polyvalents et adaptés aux spécificités de notre commune (grand territoire, bâtiments communaux dispersés, etc.).

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 08/2015 de la Municipalité du 6 février 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF. 560'000.00 au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de quatre véhicules utilitaires, l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire et de trois tricycles électriques,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler quatre véhicules utilitaires, à acquérir un nouveau véhicule utilitaire et trois tricycles électriques comme décrits dans le présent préavis;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF. 560'000.00 au maximum;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement directement par le compte N° 9281.800 "Renouvellement de véhicules";

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 6 février 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	Le Secrétaire
L. Wehrli	O. Rapin

Délégation municipale : M. C. Walther, Conseiller municipal
M. A. Feissli, Conseiller municipal